

→ La participation à l'enquête :

La participation à l'enquête est obligatoire pour recevoir le bac et le bac indispensable pour la collecte à l'issue de la dotation de l'ensemble du territoire.



AVIS DE PASSAGE

**NOUS N'AVONS PAS PU LIVRER
VOTRE NOUVEAU BAC
D'ORDURES MÉNAGÈRES**
PAR MANQUE D'INFORMATION VOUS CONCERNANT

IMPORTANT
La participation à cette enquête est **obligatoire pour recevoir votre bac** qui sera **indispensable à la collecte** de vos déchets à l'issue de la dotation de l'ensemble du territoire.

POUR OBTENIR MON BAC
(en 2^e et dernier passage)
je me rends sur le site:
www.enquete9.com
ou j'appelle le:
01 85 94 00 65
du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 12h

IMPORTANT
La participation à cette enquête est **obligatoire pour recevoir votre bac** qui sera **indispensable à la collecte** de vos déchets à l'issue de la dotation de l'ensemble du territoire.

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Disponible sur le formulaire en ligne, elle permet de répondre aux questions les plus fréquentes.

LE VOLUME DU BAC, LA LIVRAISON ET LA COLLECTE

Quel sera le volume de mon bac ?

→ Le volume du bac sera adapté à la composition du foyer comme pour la collecte des emballages

Je travaille à domicile et mon activité professionnelle occasionne des déchets (exemple : assistante maternelle, gîte...). Dois-je avoir deux bacs différents ?

→ Un seul bac vous sera fourni et sera dimensionné pour la production des déchets du foyer et de votre activité

Sera-t-il possible par la suite de changer le volume du bac s'il n'est plus adapté ?

→ Un formulaire en ligne vous permettra de prendre rendez-vous si votre situation change après la dotation du bac :

- La composition de votre foyer change (naissance, décès, départ...)
- Vos activités évoluent (travail à domicile...)
- Votre bac est abîmé (réparation ou changement)
- Votre bac est volé